

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0058-2022-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Virement de crédit n°1 du compte de dépenses imprévues - section d'exploitation budget assainissement - exercice 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU La loi 88-13 du 5 janvier 1988 et notamment l'article 16,
- VU La circulaire interministérielle n° 89.000.17/C du 11 janvier 1989,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2322-1,
- VU Le budget primitif 2022 du service annexe de l'assainissement dans lequel figure au *chapitre 022 « Dépenses Imprévues »* un crédit de 30 808,77 € en section de fonctionnement.
- VU Le dépassement de crédit au chapitre 011 «Charges à caractère général» et plus particulièrement au compte 61551 «Entretien et réparation du matériel roulant».

DECIDE

ARTICLE 1 Est décidé le virement de la somme de 12 000 € du *chapitre 022 « Dépenses Imprévues »* au compte 61551 «Entretien et réparation du matériel roulant» du budget annexe du service de l'assainissement – exercice 2022.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Madame la Trésorière Principale de FREJUS,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 06/07/2022

LE MAIRE
Philippe LEONECCI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **0058_2022_DE**
Objet : **Virement de crédit n°1 du compte de dépenses imprévues
- section d'exploitation budget assainissement - exercice**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2022-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 083-218300366-20220706-0058_2022_DE-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20220706-0058_2022_DE-AR-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Decision12072022104139.pdf Nom métier : 99_AR-083-218300366-20220706-0058_2022_DE-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	92.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juillet 2022 à 10h47min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juillet 2022 à 10h47min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2022 à 10h48min08s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 juillet 2022 à 10h53min20s	Reçu par le MI le 2022-07-12